

que du progrès" des Bas-Canadiens ? Il est vrai que leur unique collège, à Montréal, fréquenté surtout par des élèves des États-Unis, est, comme tout autre collège des Jésuites, célèbre pour former et produire des hommes éminents, capables de lutter avantageusement dans toutes les positions. Voilà tout.

Maintenant, pour ce qui est des dîmes perçues dans la partie est de la vallée du St Laurent, "l'activité de Jé suite" n'a rien eu à faire avec ce mode de soutenir l'Église. Jamais, depuis la fondation de cette Compagnie, le 15 août 1534, dans la chapelle des Saints Martyrs, à Montmartre, jusqu'à ce jour, les Jésuites n'ont reçu de dîmes, ni quoi que ce soit que l'on puisse appeler dîmes, d'aucune personne, paroisse, mission ou communauté, soit dans la partie de la vallée du St Laurent, ou en quelque lieu de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, ou des îles de la mer. L'affirmation du contraire est entièrement fausse.

Je dois terminer. J'accuse le Rév. D H Macvicar, L. L. D., S. L. P., principal du collège presbytérien de Montréal, d'avoir porté de fausses accusations contre la religion catholique, ses ministres et ses adhérents du Bas-Canada, devant l'Association des Instituteurs d'Ontario, réunis en assemblée dans la ville de Toronto, en août 1879.

J'affirme que ces accusations fausses étaient de nature à préjuger les esprits des instituteurs des écoles publiques d'Ontario, lesquelles écoles sont déclarées et représentées officiellement dans les rapports annuels des écoles, comme étant tout à fait libres et non-sectaires (*undenominational*), dans lesquelles écoles plus des deux tiers des enfants catholiques d'Ontario reçoivent leur instruction ; et lesquelles écoles sont soutenues à même l'argent du public, et par une taxe prélevée sur les propriétés des catholiques romains tout aussi bien que sur celles de leurs concitoyens protestants.

J'accuse le président de l'Association des instituteurs d'avoir négligé son devoir en cette occasion, en ne rappelant pas à l'ordre le Rév. Dr Macvicar, à cause de ses accusations fausses et inconvenantes contre l'Église catholique et ses ministres, et contre le peuple. J'accuse les instituteurs présents à cette convention d'avoir laissé passer une excellente occasion de prouver au public leur répugnance pour la bigoterie, et de convaincre les catholiques romains en particulier qu'ils (les instituteurs) sont réellement des instituteurs non-sectaires (*unsectarian*), comme on les représente. Nul doute que les instituteurs ont pu se sentir portés à manifester leur dissentiment, mais ils en ont peut-être été empêchés par leur respect pour le savant et vénérable ecclésiastique. Et, enfin, j'accuse la presse et particulièrement le *School Journal* d'avoir méconnu et oublié nos droits d'égalité avec nos concitoyens, en ouvrant leurs colonnes pour recevoir et défendre partout dans le pays la semence empoisonnée de la bigoterie et de la basse ignorance, du préjugé et de la superstition d'outre-mer.

Je suis Canadien de naissance et je m'en enorgueillis. Je suis catholique romain par la foi et les convictions et je m'en glorifie. En ma double qualité de Canadien et de catholique romain, je réclame pour moi les droits civils dont jouissent tous les citoyens de ce pays, et une entière liberté de culte. Je réclame la même chose pour tout homme et enfant catholique romain dans les écoles et en dehors des écoles du Canada. Il ne peut y avoir aucune liberté, sans la liberté religieuse. Pour avoir cette liberté dans le pays, nous devons l'avoir dans les écoles, nous devons l'avoir chez les instituteurs, car l'instituteur forme les élèves. Les écoles publiques d'Ontario sont-elles non-sectaires ? On nous dit qu'elles le sont. Alors, aux conventions des instituteurs de ces écoles,

qu'on ne permette point à qui que ce soit de se lever et de diriger contre l'Église de Rome ou aucune autre Église des attaques spéciales, et d'essayer de la rendre odieuse aux instituteurs et au public.

Nous ne nous soumettrons point à un pareil outrage. Nous regarderons comme une dérision et une tromperie tout ce qu'on dit du caractère non-sectaire des écoles publiques, et nous considérons comme une supercherie et un piège ce qu'on dit aux catholiques, puis nous recommanderons partout aux parents catholiques de soustraire leurs enfants à des influences et à des inspirations semblables à celles que je combats actuellement, et de les placer là où leur foi—c'est-à-dire ce qu'ils ont de plus cher au monde—sera connu et respecté.

Mon intention était de soumettre cette question à la Convention, mais celle-ci avait presque terminé ses travaux quand j'appris qu'elle siégeait. Je la laisse maintenant entre les mains des instituteurs intelligents des écoles publiques d'Ontario. Je sais que leur verdict me sera favorable, de même que celui de tout homme de bon sens en ce pays.

Voire, etc.,

M. STAFFORD,
Prêtre.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE.

DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

(Suite.)

III.—SI L'ON ADOPTE UNE MÉTHODE DE CAHIERS PRÉPARÉS, LAQUELLE DOIT-ON CHOISIR, ET QUELLES SONT LES RAISONS DE CETTE PRÉFÉRENCE ?

Il reste maintenant à choisir la méthode à suivre pour enseigner l'Écriture.

Mais, pour faire le choix d'une méthode d'écriture, il faut d'abord connaître le genre que l'on veut adopter.

Réflexions sur les différentes écritures.—En France, ai-je déjà dit dans mon *Mémoire sur l'Écriture* à l'Exposition de 1878, on a eu successivement pour écritures nationales : la *Gothique*, la *Bâtarde ou Italienne*, la *Ronde*, la *Couée ou Française*, puis l'*Anglaise*. Laquelle adoptera-t-on ? Les uns préfèrent l'Anglaise, les autres voudraient la Bâtarde, d'autres regrettent la Couée, quelques-uns même font un mélange de ces deux dernières. Qu'en résulte-t-il ? Qu'aujourd'hui plus que jamais, l'enseignement de l'Écriture est abandonné au caprice des maîtres, qui se laissent aller à leurs goûts particuliers, à leurs aptitudes naturelles, et dont les méthodes, si méthodes il y a, ne s'appuient par toujours sur des principes précis et vrais.

Dès 1855, une instruction ministérielle du 8 mai, relative aux examens pour le brevet de capacité, apprend que « l'examen des copies d'écriture dénote, chez presque tous les candidats qui n'ont point passé par les écoles normales, l'ignorance absolue des principes. Il n'est pas étonnant, dès lors, dit cette instruction, que l'enseignement de l'écriture laisse tant à désirer dans les écoles : les maîtres enseignent au hasard et d'après de mauvaises méthodes. »

« Autrefois (très probablement à l'époque des écritures anciennes), dit M. B. Berger, il existait des méthodes d'écriture à principes bien déterminés. Aujourd'hui, il n'y a guère que des cahiers dont les modèles ne sauraient suffire (1). »

(1) *Dictionnaire de pédagogie*,—Écriture.